L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est établie à l'exécutive des rues de Chartres et St Louis, en face de la Poste.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra mettre fin à son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour six LIGNES, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les décrète aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements, à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR CINCINNATI, MAYSVILLE, WHEELING ET PITTSBURG.

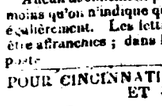

Le beau bateau-à-vapeur IOWA, capitaine Walsh, ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour la balance du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à
TOURNE & BECKWITH,
rue Nlle Levée, no 28 et 29.
1 janv

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau à vapeur ROB ROY, capitaine James Ryan, sera prêt à recevoir du fret demain, et partira sous peu pour le dit port et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
FORSYTH GOODWIN & Co.
encoignure Gravier & Tchoupitoulas
30 déc

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

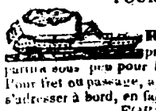

Le bateau à vapeur DELTA capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines ; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J. DAVIS.
8 novembre

POUR VICKSBURG, WANDERER
Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

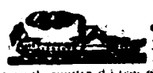

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.
N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à huit ou quart, avec la malle des Etats-Unis ; et revendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR LA LAVANE OU MATANZAS.

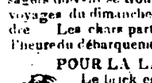

Le brick espagnol TIGER, capit. Pla, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J PRATS & FILS,
27 déc rue Ste. Anne, No. 52

POUR LA MOBILE (par le fleuve.)

La goëlette (paquebot du 1er janvier, CORINNE, capitaine Crocker, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à
TOURNE & BECKWITH,
27 déc no 28 et 29. Nlle Levée.

POUR MATAGORDAS.

On a besoin d'environ 100 bales, pour compléter le chargement de la goëlette RINGLEADER. S'adresser à bord, ou à
Wm. L. HEWES & co.,
25 déc rue du Camp, no. 66.

POUR LE HAVRE.

Le navire anglais HEROINE, capitaine Jas Hudson, ayant la majeure partie de son chargement prêt à prendre du fret. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
G. VANCE & R. GAUBIE
19 déc.

POUR LA MOBILE (par la rivière.)
(Paquebot du 6)

La goëlette CORA, capitaine Carson, partira comme ci-dessus. Pour la balance du fret et passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
1 janv rue Nlle-Levée, no 28 et 29.

POUR LA MOBILE (par la rivière.)
Paquebot du 2de janvier,

La goëlette FANCY, capitaine Andrews, sera voile comme ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
1 janv rue Nlle-Levée, no 28 et 29.

POUR QUINTANO & BRAZORIA (Texas).

La goëlette BRAZORIA, capitaine Robins. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis le pont Hagan, ou à
E. W. GREGORY, rue de Chartres, no 60.

POUR BORDEAUX.

Le Lougre cuivré JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, sera voile pour Bordeaux samedi prochain, 3 janvier. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à
PO SORBE, 115, rue Nlle Levée.

POUR BORDEAUX.

La barque française, fine voilière BALLOCHAN, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
THOMAS BARRETT & Co,
8 déc rue du Canal.

ETAT DE LA LOUISIANE, cour de district judiciaire—*Louis Bouligny contre ses créanciers.* La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, le samedi 10 janvier 1835, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de Thos. Charles Watts, ce 3ème jour de décembre 1834. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.
9 décembre—33

M. J. MATOSSY a l'honneur informer sa clientèle, ses amis et anciennes connaissances, qu'il vient d'ouvrir le magasin de parfumerie et confiserie, no 23 décembre, rue de Chartres, no 113, à côté de Mr. Kohn, horloger, ancienne maison Goldenbourg, où il trouvera toujours un joli assortiment de bonbons pour dessert, il entreprendra toute espèce de desserts ; façon américaine et française ; toute espèce de sirops assortis et liqueurs fines, et surfines : les dames trouveront un joli assortiment de bonbons fins, ca tonages et beaucoup d'autres articles nouveaux pour les étrennes, qui j'espère m'honoreront de leur visite. Il entreprendra aussi la demande au dehors ; je préviens en même temps le public que M. F. Tessier s'est associé avec moi.

Il profite de cette occasion pour prévenir qu'il se charge de toutes les pièces froides pour ambigu, telles que mayonaises, pâtés froids, dindes à la gelée, et toutes sortes de gelées renversées, et généralement ce qui concerne sa partie. 22 déc—15

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DES PREUVES, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste.—Présent l'hon. Térance Lelblanc juge. Mercredi 17 décembre 1834. Succession de Josépline Champagne veuve Pierre Brou. Sur motion de Valsin Brou, l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers de la dite Josépline Champagne veuve Pierre Brou, ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du Juge, exofficio notaire public, à l'effet d'élire des syndics, de fixer les termes et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession, et prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir. Extrait des minutes, ce 17 Décembre 1834.
27 déc—30 ASOR APRIL, Greffier.

LES personnes qui désireront contracter pour qu'on leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et de qualité supérieure, pourront s'adresser à
ARMAND MARIGNY,
10 déc—3m Au Bail Road.

SANGSUES.—4000 sangsues de choix, en dépôt actuellement de la barque Bonne Mère, venant de Nantes, à vendre en gros et en détail à des prix modérés chez le soussigné, rue Royale, no. 123.
5 déc A. PEYCHAUD.

VENTES PAR J. ...

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi.

1o. La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit : Un certain Lot de terre situé dans le dit faubourg Ste. Marie, rue du Camp, dans l'Pilet compris entre les rues du Camp, St. Joseph, St. Charles et Julie ; le dit lot mesurant, au pied anglais, cinquante trois pieds quatre pouces de face à la rue du Camp, sur cent soixante treize pieds de profondeur, et désigné par le No. 3, sur un plan dressé par le voyer de la ville 22 avril 1829.

2o. Les six Lots de Terre situés au faubourg Ste. Marie, dans l'Pilet compris entre les rues Baronne, Philippa, Gravier et des Communes, et désignés par les numéros un, dix, onze, douze, seize et dix sept, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 15 février 1831. Le Lot No. un, mesure cinquante neuf pieds six pouces de face à la rue de la Commune, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes à la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 2, et cinquante neuf pieds un pouce dans la profondeur. Le lot No. dix, mesure vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent vingt trois pieds, sept pouces et quatre huitièmes de face à la rue Philippa, cent vingt deux pieds huit pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise d'une partie du numéro neuf. Le lot numéro onze adjoignant le numéro dix, et mesurant vingt sept pieds deux lignes de face à la rue Gravier, cent vingt un pieds neuf pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du numéro douze, cent vingt deux pieds huit lignes et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et vingt sept pieds quatre ligne dans la profondeur. Le lot numéro douze, adjoignant le No. onze, mesure vingt sept pieds deux pouces de face à la rue Gravier, cent vingt pieds dix pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds quatre ligne de profondeur. Le lot No. seize, adjoignant le lot quinze, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. sept, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. quinze, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur ; et le lot numéro dix sept adjoignant le no. seize, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante sept pieds un pouce et quatre huitièmes sur la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. seize, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui y appartiennent, saisis à la poursuite de R. O. Pritchard. Conditions—Comptant
9 déc G W MORGAN, sherif

Les exécuteurs testamentaires de Thomas Compton vs Jonathan Chase.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir :

Le lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, en cette ville, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigné sur le plan fait par J. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de Grenbury R. Stringer, notaire public, le 25 mai 1830, comme No. 11, avec tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions : Comptant.
9 déc G W MORGAN, shérif

Compagnie de Banque et Canal et autres vs Robert Copland.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente comme suit, savoir :

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse d'Orléans, et désigné comme No 5, sur un plan dressé par C F Zimpel, député voyer, daté du 27 avril 1833, et déposé au bureau de F Grima, notaire public, contenant environ 777 acres, et formant une partie de l'habitation connue sous le nom de Habitation Macarty, adjoignant, mais non inclu dans la ville de Carrollton.

Conditions : $5300 comptant, avec intérêt légal sur $2650, du 17 novembre 1833 ; et sur $2650 du 1er mai 1834, balance payable en trois portions égales du 1er mai des années 1835, 1836 et 1837, respectivement, sans endossement, mais sécurité sur hypothèque spéciale.
10 déc G W MORGAN, sherif

DANS LA COUR DE DISTRICT. Samuel F. King *contre* Nathaniel Cox, tuteur des enfants mineurs de feu Thomas L. Herman. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, Samedi, 31 janvier prochain, à une heure après midi.

Un Lot de terre situé au faubourg Marigny, rue des Champs Elysés près la rue du Craps, ayant 60 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur, avec deux maisons habitables et autres bâtisses.

Trois Lots de terre situées au faubourg St Marie, ayant chacune, 30 pieds face à la rue Baronne, près la rue Hevia, sur 120 de profondeur, bornés par la partie inférieure par la propriété de W. Moore.

Et un lot de terre situé dans la rue Foucher, faubourg Ste. Marie, ayant 53 pieds 4 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné d'un côté par la propriété de M. Mitchel et de l'autre par celle de M. Sussman

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Le plan est exposé au bureau de shérif où il peut être examiné, et il sera exposé le jour de la vente.
27 déc G. W. MORGAN shérif.

Gorlie & Guillot vs. Charles L P Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi, 29 de janvier 1835, à 1 heure de l'après-midi,

Les propriétés mentionnées et décrites dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit :

Un Carré ou Ilet désigné par le numéro 13, au faubourg Washington, au bas de la ville, environné par la promenade des Bons Enfans, et par les rues de France, Lesseps et Moreau, y inclus neuf lots de terre, qui ont (mesure américaine) les dimensions suivantes, savoir :

Le Lot Nos 1, 2, 3 et 5, mesurant chacun 55 pieds de face à la rue promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur.

Le Lot No 3 mesure 57 pieds 8 pouces de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 de profondeur.

Le Lot No. 6, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 7, mesure 58 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds, 10 pouces de profondeur.

Le Lot No.8, mesure 58 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Et le Lot No 9, mesure 89 pieds 6 pouces de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, sur le dit carré ou Ilet sans aucune réserve, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, not. public.

Conditions : comptant.
27 déc G W MORGAN, shérif

Gurlie & Guillot *contre* Charles C. P. Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 29 de janvier prochain, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans ledit ordre de saisie, et vendues comme suit ;—Savoir :—

Trois Lots de Terre s'adjoignant, et situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désignés par les numéros un, *deux et trois*, du second Ilet, et mesurant chacun (au pied américain) comme suit :— Le lot No. 1 situé à l'encoignure du Chemin Public et de la rue Lesseps, 40 pieds de face au Chemin Public, près de la Levée sur deux-cent-dix-neuf pieds 4 pouces, 4 lignes de profondeur du côté de la rue Lesseps, deux cent douze pieds, deux pouces une ligne de profondeur du côté du lot No. 2 et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 2, mesure 40 pieds de face au Chemin Public, sur deux cent douze pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur, du côté du lot No. 1, deux cent quatorze pieds, 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du No. 3, et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 3, mesure quarante pieds de face au Chemin Public, sur deux cent quatorze pieds 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du lot No. 2, deux cent dix sept pieds 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 4, et trente neuf pieds 11 pouces de largeur à sa limite inférieure, ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, aussi bien que le Chemin Public, la levée, et toute batture en face ; conformément au plan du dit faubourg dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.—Conditions—Comptant,
27 déc G. W. MORGAN, shérif.

Alexandre Milne jr. *contre* Jean Pénas.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 10 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit :

Cinq Lots de Terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, savoir : les lots 4 et 10 de Pilet No. 6, lots No. 5 et 6, de Pilet 162, et lot No. 12, de Pilet 225, d'après un plan de la dite ville, fait par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, en date du 16 mai 1831, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public de cette ville. Conditions : comptant.
8 déc G W MORGAN, shérif

Gurlie & Guillot contre la veuve de Charles Victor Gouy.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le vendredi 30 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir :

TROIS LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, et désignés par les Nos. 1 et 2 du 3ème. carré ou ilet ; et le No. 1, du 4ème ilet ayant (mesure américaine) la dimension suivante, savoir :

LE LOT No. 1, du 3ème ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau.

LE LOT No. 2, mesure 47 pieds, 8 pouces à la rue Moreau, sur 158 pieds, 2 pouces, 6 lignes de profondeur ; le lot No. 1, du quatrième ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau ; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les trois lots ci dessus mentionnés. Le tout conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, not. pub.

Conditions :—Comptant.
27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Pierre Jos. Tricou contre Charles Louis Pierre Janvin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, jeudi 29 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie, savoir :

UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désigné par le No. 4 du second carré ou ilet, ayant (mesure américaine) 40 pieds de face au chemin public, près de la Levée, 217 pieds, 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 3, 220 pieds, 7 pouces, 3 lignes de profondeur, du côté du lot No 5, et 39 pieds, 11 pouces de large à sa limite inférieure ; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, aussi bien que le chemin public, la levée, et toute la batture devant, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir :—$1133 33 1-3, payables le 2 de mars 1835, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement et le reste comptant.
27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Francisco Tio, exécuteur testamentaire de Jean Puich, contre J C Mairot.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues de Chartres et St Louis, mardi 13 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la négresse nommée JANE, alias ANNETTE âgée d'environ 16 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Cette crière étant la seconde et la dernière, la dite négresse sera définitivement vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, à douze mois de crédit ; l'acheteur devant donner son billet endossé à satisfaction, portant un intérêt de 10 par 100 et hypothèque, sur l'esclave jusqu'à parfait paiement. G W MORGAN, shérif.
27 déc

COUR DE PAROISSE—Joseph Abat contre les héritiers testamentaires de veuve Larche—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nlle. Bourse, encoignure Chartres et St-Louis, en cette ville, le lundi dix-neuvième jour de janvier courant, à une heure, la propriété décrite ci-après, savoir : un lot de terre situé rue Dorsière, no 13, mesurant soixante-huit pieds, plus ou moins, de face, sur 120 de profondeur, mesure française, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Cette crière étant la seconde et dernière, la dite propriété sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité portant dix pour cent d'intérêt et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. G W MORGAN, shérif.
5 janv

Manette Macarty veuve de F. Montreuil vs. Joseph M. Fernandez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, samedi 10 janvier prochain, à 1 heure

La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme il suit, savoir :

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Montreuil, borné par les rues Elmire, Moralès & Urquhart, et formant l'Ilet designé par le No. 15. Conditions : comptant.
8 déc G W MORGAN, shérif

LEGION DE LA LOUISIANE.

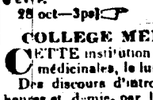

Nouvelle-Orléans, 1er. Janvier.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes le Jeudi, 8 Janvier, à 10 heures précises du matin, et se réunira sur la Place d'Armes, pour être passée en revue par le commandant en chef, et pour célébrer l'anniversaire du 8 *Janvier* 1835.

Une distribution de cargousses et de cartouches sera faite sur la place d'armes. Les officiers commandants de compagnies devront porter une stricte attention dans l'inspection des fusils et gibernes.

Les Officiers commandant de Compagnies devront fournir aux lieux, un état exact de la force de leurs compagnies et devront envoyer des escouades de corvée pour fermer la grille, et en garder les portes, une heure avant l'heure fixée pour la revue.

Le Brigadier-Général compte sur le zèle des officiers, sous-officiers et soldats de la Légion.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Général J. B. Plauché, commandant la Légion. D. AUGUSTIN,
3 janvier—4 Aide-de-Camp.

CALLIGRAPHIE.

MRS DOLBEAR & FRERES ont l'honneur d'informer les habitans de la N-Orléans, qu'ils sont de retour, et ont rouvert leur académie d'écriture, rue de Chartres, no. 8, où ils donneront des leçons de Calligraphie en tout genre, pendant le jour, jusqu'à 10 heures du soir. Les dames qui le désirent, peuvent recevoir des leçons chez elles. Il est généralement reconnu que, par l'application de la méthode Castair, que ces MM. ont adopter, les élèves font plus de progrès en quinze jours qu'ils n'en faisaient autrefois en suivant l'ancien système, et en y consacrant plusieurs années. Ils invitent les habitant qui conserveraient quelques doutes sur l'excellence de cette méthode, à se transporter dans leur établissement afin de s'en assurer par l'examen de plusieurs exemples d'écritures faites par des personnes d'âges différens, dans cette ville et ailleurs. Tous ceux qui n'ont pas achevé leurs cours, sont engagés à le faire sans faire de nouveaux frais. Ils informent aussi les personnes qui leur ont demandé des modèles de ce système, qu'une nouvelle publication en sera faite, cet hiver. Nous joignons à cet avis le rapport suivant pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir par eux-mêmes. Quant aux autres, nous les prions de s'en référer à nos circulaires.

Nouvelle-Orléans 12 *mai*, 1834.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cette ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves de, puis 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instructions, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides, sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vus et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable, c'est d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. BROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr, C. MAENHAUT
A. GRAILHE,
J. W. EGNEW,
D. MORPHY,
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L. BRINGIER.
21 nov—6m

AU PUBLIC.—Devant m'absenter de cette ville pendant quelque temps, je prie les personnes auxquelles je puis devoir, d'avoir la bonté de me présenter leurs comptes, sous dix jours, au magasin de mon frère, Joachin Viosca encoignure des rues St. Philippe et Levée, que je solderai sur demande.
3 janv—3 RAMON VIOSCA.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, mardi, 20 du courant à midi, à la Bourse si jusqu'alors on n'en dispose pas à l'amiable, une jolie maison à deux étages, peinte en blanc, cuisine, maison en bois etc. Le lot situé au faubourg Franklin, entre les rues Bons Enfans et Morales, ayant 94 pieds 5 pouces et 4-8 de face sur la rue des Champs Elysées, chemin à coulisses du lac Pontchartrain ; sur 105 pieds 9 pouces et 4-8 de profondeur, les bâtisses sont neuves et très bien faites.

Conditions—moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant M. T Seghers, notaire public aux frais de l'acquéreur. 5 janv

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, le lundi 19 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, 30 esclaves mulâtres et nègres, depuis l'âge de 15 jusqu'à 20ans, étant dans cette ville depuis 4 et 6 ans ; parmi ces esclaves il y a des maçons, charpentiers, charretiers et manœuvres, tous sont bons sujets pleinement garantis ; des petites affiches feront connaître les noms, âges et talents de chacun de ces esclaves.

Conditions de la vente—Payables à 6 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par T. Seghers, notaire. 5 janv

PAR J B BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, en date du 25 novembre 1834, seront vendu le mardi, 20 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après désignées, abandonnées à ses créanciers par D. O. Nadir,

La moitié indivise des lots A et B, au faubourg Washington, dans l'Ilet no 1. Le lot A ayant 30 pieds 3 pouces de face au fleuve sur 145 pieds 5 pouces de profondeur.

Le lot B ayant 30 pieds 3 pouces de face au fleuve sur 145 pieds 2 pouces de profondeur, conformément au plan dressé par B Buisson, le 25 mai 1833, et déposé à l'étude de M. O. de Armas, notaire.

Conditions : 12 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction et garanti par hypothèque spéciale et portant intérêt du jour de la adjudication à raison de 5 pour cent par an. L'acte de vente devant être passé pardevant M. J. Cuvillier, notaire aux frais de l'acquéreur. 5janv—4

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu, mardi, 6 du courant, à 4 heures de l'après-midi, vis-à-vis le magasin, no 33, rue Gravier, pour le compte de qui il appartiendra :

65 barils pommes de terre importées à bord du navire America, capt. Kirsen, venant de New York, et vendues pour payer de fret et les frais, personne ne les ayant réclamés. 5 janvier.

PAR J LECARPENTIER.

MARDI, 6 janvier, à midi, à la Bourse, un nègre de 26 ans, propre aux travaux des champs, un peu charpentier, parlant anglais et français. Conditions, 90 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. 30 déc

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, Vendredi 9 janvier 1835, à midi précis à la Bourse Hewlett, pour clore un règlement de comptes.

Jean Louis, âgé d'environ 40 ans, créole, nègre de champ, ayant travaillé sur une sucrerie et sur une briqueterie ; aussi un peu domestique.

Amélia, négresse âgée d'environ 22 ans, parlant anglais et français, un peu cuisinière et blanchisseuse, dans le pays depuis 6 ou 7 ans.

Ces deux esclaves sont garantis des vices et maladies rédhibitoires.

Conditions :—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spécial jusqu'à parfait paiement. Les actes de ventes seront passés aux frais des acquéreurs qui ne seront mettre en possession par le voyer de la ville aussi à leur frais.

P. S. Tout acheteur de terrain dans le faubourg Jackson aura le privilége de couper du bois sur les terrains qui ne seront pas entourés. 31 déc

PAR F. DUTILLET.

C. G. Ducatel contre *ses créanciers et ceux de C. G. Ducatel & Co.*

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 23 août, il sera vendu le 6 Janvier prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes, abandonnées par lesdits sieurs à leurs créanciers, savoir :

Un Lot de Terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 2, de l'Ilet No. 68, au plan dressé le 14 juin 1829, par J. Pilié, voyer, et déposé pour minute chez Félix de Armas, notaire ; ledit lot de terre mesurant au pied français, 60 pieds de face à la rue Célestine, sur 150 de profondeur, ainsi qu'il se poursuit et comporte, tel qu'il se trouve figuré au plan susmentionné.

Un Lot de Terre, No. 2, dans l'Ilet No 81, au nouveau faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le lot No 1, et de l'autre par le lot No. 3, dans le derrière par le lot No. 16.

Un autre Lot de Terre, No 3, dans le même Ilet et faubourg, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le No 2, et de l'autre par le No 4 ; et sur le derrière par le No 16.

Ces deux lots sont vendus conformément à un plan fait par le voyer de la ville, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé par Mr. W Y Lewis de Ralph Jacobs à Felix Crozat, du 17 mars 1831. Conditions : payables à 6 mois en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 déc—11, 2ps

PAR HEWLETT & BRIGHT.

JEUDI, 15 de janvier, à la Bourse, à midi, il sera vendu, un Terrain situé à l'encoignure des rues de la Douane et Robertson, de 60 pieds de face à la première, sur 132 pieds 2 pouces sur la seconde, désigné sous le No. 6, de l'Ilet 36, mesure française.

Conditions—Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public. 1er janv

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mercredi 7 janvier 1835, à midi, à la Bourse Hewlett,

Nancy, négresse âgée de 16 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, depuis 4 ans dans le pays, parlant anglais et français, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions, 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par devant Louis J. Caire notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 déc

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 10 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, un terrain, avec tout